



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

le : vingt-sept mars à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Grégory HERMELIN, Karim JERIBI, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	18
votants	21

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI,
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTE,
Monsieur Karim JERIBI à Monsieur Anthony AMSTER.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture	
le :	31/03/2025
et de la publication sur le site internet	
le :	31/03/2025

Membre(s) absent(s) :

Madame Solène PESCH.

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/17	OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
----------	---

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

La commission des finances dûment convoquée, s'est réunie le mardi 25 février 2025 dans la salle du Conseil Municipal afin d'étudier les demandes de subventions de diverses associations. Après avoir considéré les documents fournis par les associations, leurs besoins financiers et l'intérêt présenté par chacune d'elle pour les habitants de la commune, la commission a retenu les subventions suivantes :

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/17 DU 27 MARS 2025 (SUITE)**

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES		
	Proposition du Maire	Vote du conseil municipal
Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	71 150	71 150
La Diablerie - Crèche	35 000	35 000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000	1 000
Avenir Cycliste Gassinois	10 000	10 000
Judo Club Gassinois	3 000	3 000
Racing Club de la Baie	9 000	9 000
Rugby club du Golfe	1 500	1 500
Collège Victor Hugo - UNSS	600	600
Association Sportive Lycée du Golfe de Gassin	550	550
Handball entente du golfe de St Tropez	1 000	1 000
Amicale - Donneurs de Sang - Gassin, Ramatuelle, St-Tropez	600	600
Dessine-moi les étoiles	500	500
Croix Rouge Saint-Tropez	1 000	1 000
UST courir à Saint Tropez	500	500
Promo Soins Maures Estérel	1 000	1 000
Union Nationale des Combattants - UNC	300	300
FNACA	300	300
Association des non et mal voyants	500	500
Association Départementale des pupilles de l'enseignement public	300	300
Société Nationale de Sauvetage en mer	1 500	1 500
Les Restaurants du Cœur	800	800
Centre d'Information Droit Femmes et Familles (<i>disposition "trait d'union"</i>)	1 100	1 100
Association archéologique	300	300
Club cadets de la défense	500	500
Foyer Socio-éducatif du Collège Victor Hugo	300	300

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés,

- **ATTRIBUE** les subventions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement desdites subventions sur l'exercice 2025 :
- **DIT** que la dépenses seront inscrites sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE